

# ATELIER TECHNIQUE 3

À NOTER

DATE

21

JEUDI  
8 H 30 – 11 H 00



LIEU

SALLE ARTOIS



© Pizzomo

## Le dialogue territorial avec les parties prenantes des projets

ANIMATEUR

Rémi Galin,

Sim.

Aujourd'hui, il n'est pas de projets économiques ou d'infrastructures qui ne suscitent de controverses. L'industrie minière (mines, carrières ou recyclage) n'y échappe pas, ce pendant la phase d'élaboration et l'instruction administrative du projet. Le débat territorial qui s'engage alors conditionne l'avènement du projet, autant que l'issue du processus d'instruction. Ainsi, il arrive qu'un projet régulièrement autorisé ne voit pas le jour ou ne se poursuive pas, faute d'un consensus suffisant.

La concertation avec les parties prenantes des projets industriels s'est imposée dans différents secteurs, en particulier dans le domaine minier, et les acteurs des projets la considèrent comme un impératif. Mais quels doivent être le territoire, les parties prenantes et le champ de cette concertation lorsque les projets ont pour objectif de répondre aux besoins de consommateurs plus ou moins lointains et de réduire la dépendance des industries européennes à des importations pas toujours responsables ?

Le cadre législatif et réglementaire du Code de l'environnement a été réformé par l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant sur des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public pour élaborer certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. La réforme du Code minier engagée par la loi Climat et résilience\* reprend l'objectif d'une information et d'une participation du public meilleures dans les décisions minières. Cette réforme répond-elle aux enjeux d'une vraie démocratie environnementale ?

Les entreprises se sont engagées dans les démarches collectives, Unicem entreprises engagées par exemple, ou des outils spécifiques (norme ISO 26000, etc.). Pour autant, peut-on éviter l'instauration d'un rapport de forces, et la réglementation doit-elle seule encadrer les débats ? Quelle ingénierie spécifique au métier doit être développée ? Quelle peut-être la contribution d'un spécialiste du dialogue et de la concertation pour trouver les voies d'un consensus durable ?

\* Loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.

### Thèmes et intervenants

#### Quel territoire pour le dialogue territorial ?

**Brice Laurent**, Centre de sociologie de l'innovation, Mines ParisTech.

#### Perception de l'industrie extractive par le citoyen ouest-européen : une problématique résolument transdisciplinaire !

**Johan Yans**, université de Namur.

#### Titres miniers et encadrement de l'exploitation minière : des décisions publiques face aux enjeux de la démocratie environnementale

**Antoine Gatet**, France nature environnement.

#### La place du dialogue territorial dans les démarches de responsabilité sociale des entreprises

**Christian Béranger**, Cemex.

#### Penser l'intégration territoriale – un apport stratégique pour la réussite des projets

**Thomas Muselier**, Agence Tact.